

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Pierrette Roulet-Grin - Croisières à Yverdon : trois p'tits tours et puis s'en vont ?

Rappel de l'interpellation

En fin d'année dernière, comme l'avait fait avant lui le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, ce Grand Conseil a voté à l'unanimité une résolution demandant à la Société de navigation des lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) des prestations de navigation à la mesure de la dynamique touristique régionale qui s'est mise en place au sud du Lac de Neuchâtel. Une des deux courses qui avait été supprimée dans l'horaire 2014 a été réintroduite. De plus, le NEUCHATEL — unique bateau à vapeur des lacs jurassiens — subventionné pour plus d'un million de francs par le canton de Vaud et par notre organe cantonal de la Loterie romande, a séjourné, fin mai, trois jours à Yverdon-les-Bains, avec neuf croisières à la clé, aucune autre n'étant programmée pour l'été.

Un soleil mitigé brille donc sur le sud du lac de Neuchâtel suite à une lettre de la Direction générale de la mobilité et des routes, Secteur management des transports, attachée au Département des Infrastructures, adressée dans le même temps à la Société LNM et disant : "Les prestations du bateau à vapeur ne sont pas commandées et ne sont donc pas financées par le Canton de Vaud."

Question en trois parties :

- a. *Vu la reconnaissance de l'unique bateau à vapeur NEUCHATEL — et unique demi-salon de Suisse — comme objet du patrimoine industriel par la Confédération et son Office fédéral de la culture (OFC), le Conseil d'Etat entend-il accentuer sa subvention annuelle habituelle à la LNM ?*
- b. *Notre gouvernement entend-il rééquilibrer les moyens financiers mis à disposition des entreprises de navigation actuellement : 6,1 millions de francs pour la CGN et 400'000francs pour la LNM ?*
- c. *Le Département cantonal concerné entend-il s'impliquer et s'appuyer sur les travaux initiés par le nouveau groupe de travail intercantonal de la Communauté régionale de la Broye (COREB): GT-Débarcadères Rive Sud du Lac de Neuchâtel qui projette de demander le stationnement permanent de bateaux LNM à Yverdon-les-Bains ou/et à Estavayer-le-Lac, pour permettre des croisières économiquement plus rationnelles sur la partie sud du Lac de Neuchâtel ?*

Souhaite développer.

Le 1^{er} juillet 2014 (Signé) Pierrette Roulet-Grin

Réponse du Conseil d'Etat

1. Vu la reconnaissance de l'unique bateau à vapeur NEUCHATEL - et unique demi-salon de Suisse - comme objet du patrimoine industriel par la Confédération et son Office fédéral de la culture (OFC), le Conseil d'Etat entend-il accentuer sa subvention annuelle habituelle à la LNM ?

Le "Neuchâtel", unique vapeur sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat, est propriété de la Fondation Trivapor. Désarmé en 1968 après 56 ans de service, il a été exploité comme restaurant flottant dans le port de Neuchâtel jusqu'en 2006. Il a été racheté en 2007 par l'Association Trivapor, dans le but de le rénover et de le faire à nouveau naviguer dans la région des Trois lacs. Le bateau a été inauguré en mai 2014.

Les travaux de rénovation de ce bateau ont été financés par les milieux privés, par des organismes semi-publics et d'intérêt général ainsi que par les pouvoirs publics. La contribution d'investissement à fonds perdus de l'Etat de Vaud s'est élevée à CHF 500'000.-. Elle a été complétée par deux dons, d'un montant total de CHF 600'000, versés par la Fondation d'aide sociale et culturelle du canton de Vaud (FVASC), qui est l'organe vaudois de répartition des bénéfices de la Loterie Romande. Le soutien financier par le canton de Vaud pour la rénovation du bateau "Neuchâtel" s'est ainsi monté au total à 1,1 millions de francs.

Concernant l'exploitation du bateau, un contrat - cadre d'exploitation a été signé le 16 décembre 2011, entre la Fondation Trivapor Navigation à vapeur sur les lacs jurassiens et l'Association Trivapor d'une part et la Société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat SA (LNM) d'autre part. Ce contrat d'exploitation prévoit notamment les dispositions suivantes :

1. *Le "Neuchâtel", propriété de la Fondation Trivapor (ci-après FT), est mis gratuitement à disposition de LNM dans le but principal de le faire naviguer sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et de Morat.*

LNM prend en charge l'exploitation du "Neuchâtel", sous sa responsabilité, dans le cadre de sa concession, en assure l'entretien courant normal, prend les assurances nécessaires à la couverture des risques d'exploitation et fournit au "Neuchâtel" un port d'attache à Neuchâtel.

Les frais d'adaptation éventuels des embarcadères touchés par l'exploitation du bateau ne sont pas à la charge de Trivapor.

2. *LNM n'envisage pas que le "Neuchâtel" soit exploité au même titre que les autres unités de la LNM, comme unité supplémentaire de la flotte existante et pour fournir les mêmes services pour des raisons de rentabilité financière. LNM opte en conséquence pour le principe d'un programme particulier d'exploitation saisonnière du "Neuchâtel" (courses spéciales à la demande, tours en boucle, sorties récréatives et gastronomiques, séminaires, demandes de sociétés, restauration à quai, etc.).*
3. *Dans le cadre du concept arrêté sous ch. 2 ci-dessus et en raison de l'engagement financier des cantons riverains, LNM s'engage à faire une offre publique d'exploitation sur les trois lacs permettant de couvrir intégralement les frais d'exploitation.*

.....

Dans le cadre de leur commande respective de prestations 2014 et 2015, les trois cantons riverains (Neuchâtel, Fribourg et Vaud) ont spécifié que les prestations du bateau à vapeur ne sont pas commandées et par conséquent pas financées par les pouvoirs publics. Les trois commanditaires

souhaitent stabiliser leur indemnité respective et ils ont donc convenu d'exclure les prestations du vapeur de l'offre de base conformément au contrat d'exploitation (voir chiffre 3 ci-dessus). Les frais de fonctionnement du bateau "Neuchâtel" doivent être à la charge de la Fondation Trivapor et non financés par les cantons commanditaires. A cet effet, il est demandé à la LNM, par les trois cantons concernés, de prévoir un centre de profit séparé pour le "Neuchâtel" afin de pouvoir identifier comptablement les recettes et les charges liées à l'exploitation de cette unité.

Dans ce contexte, le niveau d'indemnités attribué par les trois cantons riverains et en particulier par le canton de Vaud restera stable en 2015 par rapport à l'offre 2014, puisque l'offre des prestations touristiques de la compagnie est reconduite pour la saison prochaine. Pour un passage plus fréquent du "Neuchâtel" dans les ports vaudois, il serait en effet inutile d'augmenter la part du canton de Vaud, vu que les financements cantonaux ne concernent pas ce vapeur.

2. Notre gouvernement entend-il rééquilibrer les moyens financiers mis à disposition des entreprises de navigation actuellement : 6,1 millions de francs pour la CGN et 400'000 francs pour la LNM ?

La comparaison entre les compagnies de navigation sur le lac Léman et sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et de Morat n'est pas pertinente, car les flottes ne sont pas pareilles. La durée de l'exploitation, le type de prestations et le rôle du canton de Vaud sont notamment de nature différente :

- En ce qui concerne les flottes de bateaux, la LNM exploite 9 bateaux modernes à hélices alors que la CGN exploite une flotte de 19 unités. La flotte CGN comprend 8 bateaux historiques à roues à aubes dont 5 unités à vapeur, 9 bateaux modernes à hélices et 2 bateaux modernes à hydrojets. Les coûts d'exploitation des bateaux modernes sont bien inférieurs à ceux des unités historiques.
- Quant à la durée d'exploitation, celle de la LNM est limitée à la belle saison soit d'avril à octobre. En hiver la LNM n'offre pas de prestations. Pour la CGN, l'exploitation a lieu toute l'année avec des services horaires différenciés pour chaque saison et une desserte limitée en hiver.
- Par ailleurs, le LNM effectue uniquement des prestations sur des lignes de transport à vocation touristique alors que la CGN exploite deux types de ligne, les lignes de transport touristique et les lignes de transport public (transport transfrontalier).
- Enfin, le canton de Vaud est, avec 68.5 % des subventions, prépondérant dans la CGN. Dans la LNM, il ne verse que 26.7% des indemnités.

Ainsi donc, sur le lac de Neuchâtel, le canton de Vaud est un acteur (et un riverain) minoritaire dans une compagnie de taille modeste qui assure un service saisonnier et uniquement touristique. Sur le Léman en revanche, notre canton est majoritaire, dans une compagnie beaucoup plus importante, qui assure toute l'année un service non seulement touristique, mais aussi de transport public.

A l'instar de ce qui se pratique à la CGN, une nouvelle démarche de commande d'offre a été initiée entre les cantons commanditaires des prestations LNM. Il s'agit de s'orienter vers une indemnisation par ligne de transport en se référant à la comptabilité analytique de la société. La volonté des commanditaires est de définir une offre de base sur laquelle chaque canton pourra ajouter des propres prestations souhaitées en fonction des moyens financiers à disposition. Cette manière de procéder devrait s'appliquer à la feuille de route actuellement en discussion entre les trois cantons riverains et la LNM concernant la définition des horaires pour les années 2016 et suivantes.

3. Le Département cantonal concerné entend-il s'impliquer et s'appuyer sur les travaux initiés par le nouveau groupe de travail intercantonal de la Communauté régionale de la Broye

(COREB) : GT-Débarcadères Rive Sud du Lac de Neuchâtel qui projette de demander le stationnement permanent de bateaux LNM à Yverdon-les-Bains ou/et à Estavayer-le-Lac, pour permettre des croisières économiquement plus rationnelles sur la partie sud du Lac de Neuchâtel ?

Actuellement, la rive sud du lac de Neuchâtel est desservie par deux courses aller et retour au départ de Neuchâtel, l'une à 8h00 du matin au départ de Neuchâtel et retour depuis Yverdon à 10h50 et l'autre à 14h15 l'après-midi au départ de Neuchâtel avec un retour depuis Yverdon à 17h10. Ces longues courses desservent les communes vaudoises de Chevroux, Concise, Grandson et Yverdon.

Une feuille de route de la LNM est en cours de préparation avec les cantons commanditaires. Dans ce cadre, le canton de Vaud souhaite développer, d'entente avec les communes du sud du lac de Neuchâtel, de nouveaux produits touristiques centrés sur la desserte de cette région. A cet effet, la Cheffe du Département des infrastructures et des relations humaines (DIRH) a rencontré au printemps 2014 les Syndics de Grandson et d'Yverdon-les-Bains en vue d'œuvrer avec la région dans ce sens.

Aussi, pour améliorer les prestations de la LNM dans le secteur d'Yverdon, le DIRH s'est engagé à examiner des prestations au départ d'Yverdon. Au préalable, il faudrait que la Ville d'Yverdon puisse offrir une place d'amarrage sécurisée contre le vandalisme pour un bateau de la LNM, ce qui permettrait d'offrir, au départ d'Yverdon-les-Bains, un produit de croisières dans le secteur sud du Lac de Neuchâtel destiné aux touristes de la région vaudoise du lac. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) examinera dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route de la LNM et d'entente avec la commune d'Yverdon, la possibilité de développer ce type de croisière.

Conclusion

En résumé, contrairement à ce qui se passe sur le Léman, où la flotte historique est exploitée dans l'horaire régulier de la CGN (et donc subventionnée par les cantons riverains), le "Neuchâtel" n'est pas intégré dans la flotte normale de desserte de la LNM. Ainsi, le montant de la subvention du canton de Vaud n'a aucune influence sur la desserte des ports vaudois par ce vapeur. C'est donc par des contacts réguliers entre les services de l'Etat de Vaud et la LNM, notamment lors de l'élaboration de la feuille de route LNM, qui sera finalisée en 2015, que le canton pourra s'assurer de la mise en œuvre de croisières touristiques desservant les ports vaudois situés dans la partie sud du lac de Neuchâtel, ceci avec le soutien des communes vaudoises concernées.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 décembre 2014.

Le président :

Pierre-Yves Maillard

Le chancelier :

Vincent Grandjean